

**C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FULGENCE**

PROCÈS-VERBAL d'une **séance ordinaire** de la Corporation municipale de Saint-Fulgence, tenue le **3 février 2025 à dix-neuf heures trente**, à la salle du conseil, 253 rue Saguenay, à laquelle session sont présents :

M. Serge Lemyre,	maire	
Mme Sophie Desportes,	conseillère	district # 1
Mme Dominique Baillargeon,	conseillère	district # 2
M. Henri-Paul Côté,	conseiller	district # 3
M. Adrien Belkin,	conseiller	district # 5
M. Martin Morissette,	conseiller	district # 6

ASSISTE ÉGALEMENT :

M. Jimmy Tremblay, directeur général et greffier-trésorier

EST ABSENT :

M. Robert Blackburn, conseiller district # 4

AVIS DE CONVOCATION :

Monsieur Jimmy Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, dépose devant le conseil un certificat de signification établi par madame Johanne Larouche, secrétaire et monsieur Simon Aubin, chargé de projet aux travaux publics, qui attestent avoir signifié l'avis de convocation de la présente séance, à tous les membres du conseil dans les délais prévus par le Code municipal du Québec.

1.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :-

C-2025-028

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

- 0.- Ouverture de la séance ordinaire et constatation du quorum**
- 1.- Adoption de l'ordre du jour**
- 2.- Approbation des procès-verbal :-**
 - 2.1** Séance ordinaire du 13 janvier 2025
- 3.- Correspondance**
- 4.- Aide aux organismes**
- 5.- Affaires diverses :-**
 - 5.1** Vente pour défaut de paiement de taxes municipales et scolaires, dépôt
 - 5.2** Proclamation des journées de la persévérance scolaire 2025
 - 5.3** Association des Directeurs Municipaux du Québec, (ADMQ), cotisation annuelle, paiement
 - 5.4** Panne d'électricité fréquentes, Hydro-Québec, demande
 - 5.5** Pompiers volontaires, tuques avec logo de la caserne, autorisation

- 5.6 Projet de revégétalisation des bandes riveraines au lac Laurent, Eurekô et Organisme de bassin versant du Saguenay, Fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales de la MRC du Fjord-du-Saguenay, appui
 - 5.7 Pont de la rivière du Bras du Nord, travaux de mise aux normes, Municipalité de Saint-David-de-Falardeau, contribution financière
 - 5.8 Cession de parcelle de terrain, partie du lot 6 088 705, autorisation de signatures
 - 5.9 Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec, cotisation annuelle membre, paiement
 - 5.10 Scie 50 cm/20 pouces, 36RDR, équipement pompiers volontaires, autorisation
 - 5.11 Radios portatifs Motorola, licence Mototrbo-IP site Connect, microphone, transmission de données, pompiers volontaires, autorisation
- 6.- Règlements :-
- 6.1 **Règlement d'amendement numéro 2025-01 modifiant le règlement numéro 2024-09 ayant pour objet d'imposer un mode de tarification relatif au réseau d'égout, à la fourniture d'eau, à la collecte et l'élimination des matières résiduelles, la récupération et les matières organiques ainsi qu'au contrôle des installations septiques sur le territoire de la municipalité de Saint-Fulgence pour l'année 2025**
 - 6.1.1 Avis de motion
 - 6.1.2 Projet de règlement, adoption
- 7.- Approbation des comptes
- 8.- Compte rendu des comités
- 9.- Varia :-
- 9.1 Politique de numéro d'ordre, autorisation
- 11.- Prochaine séance ordinaire du conseil, le lundi 3 mars 2025, 19h30
- 12.- Levée de la séance

2.- APPROBATION DES PROCÈS-VERBAL :-

2.1 Séance ordinaire du 13 janvier 2025

C-2025-029

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la **séance ordinaire du 13 janvier 2025** soit adopté dans sa forme et teneur.

3.- CORRESPONDANCE :-

- 1.- L'Association des villégiateurs des lacs Harvey, Dussault, Six attrapes et des Îles transmet une résolution d'une réunion, tenue en janvier dernier, demandant de remplacer leurs bacs par des bennes à ordures, volume minimal de 2 X 120 pieds cubes avec couvercle de plastique pour les déchets et 1 X 120 pieds cubes avec couvercle de plastique pour la récupération. Aussi, l'association demande de prévoir une modification où les conteneurs seront placés ou d'en changer l'emplacement afin d'aider à la collecte.
- 2.- Madame Stéphanie Hudon, technicienne en droit, Ville de Saguenay, transmet les règlements numéro VS-RU-2025-1 et VS-RU-2025-3.

- 3.- Monsieur François Bonnardel, ministre de la Sécurité publique et madame Johanne Beausoleil, directrice générale de la Sûreté du Québec accusent réception de la résolution C-2025-015 ayant pour titre « *Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec, demande au ministre de la Sécurité publique* ».
- 4.- Monsieur Éric Girard, ministre des Finances du Québec, monsieur Jagmeet Singh, chef du Nouveau parti démocratique ainsi que monsieur Yves-François Blanchet, Chef du Bloc Québécois accusent réception de la résolution C-2025-011 ayant pour titre « *Amélioration de la couverture cellulaire, demande* ».
- 5.- La Direction des orientations et de l'analyse stratégique, sous-ministériat à l'exemplarité de l'État et aux orientations stratégiques, ministère de la Langue française, accuse réception de la résolution C-2025-018 ayant pour titre « *Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle, adoption* ».
- 6.- La Régie des alcools, des courses et des jeux informe la Municipalité d'une demande de permis d'alcool au nom de la Coop de Solidarité du Cap Jaseux, 250 chemin de la Pointe-aux-Pins Saint-Fulgence dont la nature est une addition d'un permis accessoire dans un lieu d'hébergement et dans un centre plein air.
- 7.- La Municipalité de Saint-Judes transmet une résolution ayant pour titre « *Appui à la demande de révision des lignes directrices pour la valorisation de sols contaminés du MELCCFP* ».
- 8.- Le Ministère des Transports et de la Mobilité durable, direction générale du Saguenay-Lac-Saint-Jean, accuse réception de notre résolution C-2025-025 demandant de mettre en place des mesures pour diminuer les risques de collision avec des chevreuils, notamment à la sortie « Ouest » du village. Il nous informe que notre demande est en cours d'analyse et qu'un représentant du Ministère entrera en contact avec la Municipalité si des renseignements supplémentaires sont nécessaires.
9. Madame Lina Tremblay, responsable du site internet, Facebook et infolettre de la municipalité, informe que le site historique de la municipalité a été vu plus 60 000 fois en 28 jours. Aussi, il y a de nouvelles inscriptions sur l'infolettre.

4.- AIDE AUX ORGANISMES :-

- 1.- Monsieur Antoine Tremblay, Chevaliers de Colomb Conseil 7893 Saint-Fulgence, invite la Municipalité à une dégustation *Vins et Fromages*, le samedi 8 mars prochain, 18 heures, à leur local situé au 150 A rue Saguenay. Le coût du billet est de 60 \$ chacun. (billets # 33 et 34 inclus).

C-2025-030

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PARTICIPER à l'activité en se procurant deux (2) billets pour un montant total de **120 \$**;

ET QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à en effectuer le paiement.

- 2.- L'Association de pêche blanche, saison 2025, sollicite une contribution financière au montant de 7 000 \$, servant à payer la construction de la descente, (2 500 \$) le déneigement des stationnements (1 000 \$), le salaire de la personne à l'accueil (2 800\$) et la location de la toilette mobile (700 \$).

C-2025-031

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

APPUYÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ALLOUER une somme de 7 000 \$ à l'Association de pêche blanche pour la saison 2025, **si les activités ont lieu.**

5.- AFFAIRES DIVERSES :-

5.1 Vente pour défaut de paiement de taxes municipales et scolaires, dépôt

Le directeur général et greffier-trésorier dépose une liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal.

5.2 Proclamation des journées de la persévérance scolaire 2025

C-2025-032

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et élus du Saguenay– Lac-Saint-Jean (SLSJ) ont placé, depuis 1996, la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève, la qualification de la main-d'œuvre, la lutte à la pauvreté et la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay–Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, impacts étant par ailleurs estimés à plus de 14 milliards de dollars, aussi annuellement, à l'échelle du Québec (Laurin, 2024);

CONSIDÉRANT QU' en 2021-2022, 12,8 %¹ des jeunes du Saguenay–Lac-Saint-Jean ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires, soit 18,7 % pour les garçons et 9,6 % pour les filles, et que depuis les huit dernières années, le taux de sorties sans diplôme ni qualification, observé notamment chez les garçons au SLSJ, a presque doublé;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus;

Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active*;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé*;
- A deux fois plus de risques de recourir au chômage*;

- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale*;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression*;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société, sur : - La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang); - Les taxes et impôts perçus en moins; - Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QU' il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur*;

CONSIDÉRANT QUE le travail du Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) du SLSJ et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser 25 millions de dollars annuellement en coûts sociaux*;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, depuis la petite enfance jusqu'à l'obtention, par le jeune, d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le CRÉPAS organise, du 10 au 14 février 2025, de concert avec le Réseau québécois pour la réussite éducative, la 21e édition des Journées de la persévérance scolaire au Québec (et la 18e édition au SLSJ) sous le thème « La persévérance fait toute la différence. » et que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ponctué de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay–Lac-Saint-Jean;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE DÉCLARER les 10, 11, 12, 13, 14, février 2025 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité de **Saint-Fulgence**;

D'APPUYER le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage — dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires — afin de faire du Saguenay–Lac-Saint-Jean une région qui valorise l'éducation comme véritable levier de développement de ses communautés;

D'ENCOURAGER et de générer des gestes d'encouragement, de reconnaissance et de valorisation des jeunes de manière à leur insuffler un sentiment de fierté au regard de leurs réalisations et à contribuer à les motiver, à leur donner un élan pour terminer leur parcours scolaire;

ET DE FAIRE parvenir copie de cette résolution au CRÉPAS, à l'attention de madame Anne-Lise Minier, coordonnatrice des communications et responsable des JPS pour la région du SLSJ, soit PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE à crepas@cegepjonquiere.ca.

5.3 Association des Directeurs Municipaux du Québec, (ADMQ), cotisation annuelle, paiement

C-2025-033

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'approuver la cotisation annuelle du directeur général et greffier-trésorier, monsieur Jimmy Tremblay, un organisme qui fournit divers services incluant la formation;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'APPROUVER le renouvellement pour l'année 2025 au montant de **502 \$, plus taxes ainsi que** le coût de l'assurance juridique et programme d'aide aux membres 2025 au coût de **548.70 \$, taxes incluses**, chèque fait à l'ordre de l'Association des directeurs municipaux du Québec.

5.4 Pannes d'électricité fréquentes, Hydro-Québec, demande

C-2025-034

CONSIDÉRANT QUE des pannes d'électricité surviennent régulièrement sur le territoire de la municipalité, et plus spécifiquement, dans le secteur des rangs Saint-Joseph et Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT QUE ces pannes arrivent beau temps, mauvais temps, le jour comme la nuit;

CONSIDÉRANT QUE, dans ces secteurs, pour plusieurs l'eau potable est alimentée par une pompe, donc plus d'eau;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs fermes sont présentes dans ce secteur dont les animaux doivent être alimentés en eau;

CONSIDÉRANT QUE, pour d'autres résidents, leur emploi se fait par télétravail occasionnant du stress par l'employé qui doit remettre son travail, avec du retard, à l'employeur;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a plus d'éclairage public, le soir, causant de l'insécurité pour les résidents et pour les usagers de la route;

CONSIDÉRANT QUE ce problème d'interruption d'électricité a augmenté considérablement depuis un certain temps;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE DEMANDER à Hydro-Québec de bien vouloir faire une analyse de cette situation;

DE LIRE tous les commentaires transmis, soit sur le Facebook de la municipalité ou encore le Spotted Saint-Fulgence, qui accompagnent cette résolution, pour faire un constat des inconvénients causés;

ET de bien vouloir faire un rapport dans un délai rapproché pour connaître vos intentions afin de remédier à cette situation pour que la Municipalité puisse rassurer ces citoyens.

5.5 Pompiers volontaires, tuques avec logo de la caserne, autorisation

Sujet retiré

5.6 Projet de revégétalisation des bandes riveraines au lac Laurent, Eurekô et Organisme de bassin versant du Saguenay, Fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales de la MRC du Fjord-du-Saguenay, appui

Sujet remis à une séance ultérieure puisqu'il y a des questionnements.

5.7 Pont de la rivière du Bras du Nord, travaux de mise aux normes, Municipalité de Saint-David-de-Falardeau, contribution financière

C-2025-035

CONSIDÉRANT les travaux de mise aux normes du pont de la rivière du Bras du Nord, situé à Saint-David-de-Falardeau, afin de le rendre accessible aux véhicules lourds;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux faciliteront la vidange des fosses septiques, la livraison de propane et autres transports;

CONSIDÉRANT QUE les résidents du lac Castor utilisent ce pont pour accéder à leur propriété;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont évalués à environ 120 000 \$ et sont gérés par la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau;

CONSIDÉRANT QU' une demande de contribution financière de 10% du coût des travaux est demandée, soit 12 000 \$;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE VERSER une somme de **4 500 \$**, chèque fait à l'ordre de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau;

ET QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à effectuer le paiement.

5.8 Cession de parcelle de terrain, partie du lot 6 088 705, autorisation de signatures

C-2025-036

CONSIDÉRANT QUE lors du déplacement du chemin de la Pointe-aux-Pins, il y a eu déplacement d'un ponceau au 132 chemin de la Pointe-aux-Pins;

CONSIDÉRANT la bonne collaboration du propriétaire, une entente est intervenue entre les deux parties;

CONSIDÉRANT QU' à la demande du propriétaire du terrain, une partie du lot 6 088 705, appartenant à la municipalité, lui sera cédée, tel que décrit dans la proposition d'acquisition d'une parcelle de terrain, présentée par l'arpenteur-géomètre Stéphane Brassard, de la firme Laberge Guérin, en date du 28 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE cette cession n'a pas d'enjeu pour la municipalité et que cet espace servira à agrandir la partie étroite du terrain du propriétaire du 132 chemin de la Pointe-aux-Pins;

CONSIDÉRANT QUE, selon l'entente, l'échéance du terrain est vendu à 0 \$ mais que les frais de notaire et d'arpentage de la partie cédée sont payés par le propriétaire du 132 chemin de la Pointe-aux-Pins;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER messieurs Serge Lemyre et Jimmy Tremblay, respectivement maire et directeur-général et greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la municipalité tous documents relatifs à ce dossier.

5.9 Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec, cotisation annuelle membre, paiement

C-2025-037

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les frais de cotisation « membre actif » pour le chef pompier soit accepté au montant de 350 \$, plus taxes, (402.41 \$);

ET D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à en effectuer le paiement.

5.10 Scie 50 cm/20 pouces, 36RDR, équipement pompiers volontaires, autorisation

C-2025-038

CONSIDÉRANT QUE les pompiers volontaires ont fait l'acquisition d'une scie 50 cm/20 pouces, 36RDR, numéro MS462 CMRZ;

POUR CE MOTIF :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCEPTER l'achat selon la facture numéro FC00658778 de Nutrinor Ferme et Maison, au montant de 1977.42 \$, plus taxes, (2273.54 \$), datée du 5 décembre 2024;

ET D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à en effectuer le paiement.

5.11 Radios portatifs Motorola, licence Mototrbo-IP site Connect, microphone, transmission de données, pompiers volontaires, autorisation

C-2025-039

CONSIDÉRANT QUE les pompiers volontaires ont fait l'achat de radios portatifs Motorola, licence Mototrbo-IP site Connect, microphone, transmission de données;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

APPUYÉ PAR

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCEPTER l'achat de radios, tel que décrit par Communications Télésignal Inc, aux factures portant les numéros 331513 au montant de 2 245.20 \$ plus taxes (**2 581.42\$**), 331514 au montant de 5 180.18 \$ plus taxes (**5 955.91 \$**) et 331482 au montant de 388.60 \$ plus taxes (**446.79 \$**) pour un total de 8 984.12 \$ taxes incluses;

ET D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à en effectuer le paiement.

6.- RÈGLEMENTS :-

6.1 Règlement d'amendement numéro 2025-01 modifiant le règlement numéro 2024-09 ayant pour objet d'imposer un mode de tarification relatif au réseau d'égout, à la fourniture d'eau, à la collecte et l'élimination des matières résiduelles, la récupération et les matières organiques ainsi qu'au contrôle des installations septiques sur le territoire de la municipalité de Saint-Fulgence pour l'année 2025

6.1.1 Avis de motion

Monsieur Henri-Paul Côté, conseiller, donne avis qu'à une séance ultérieure de ce conseil, proposera ou fera proposer pour adoption le **règlement d'amendement numéro 2025-01 modifiant le règlement numéro 2024-09 ayant pour objet d'imposer un mode de tarification relatif au réseau d'égout, à la fourniture d'eau, à la collecte et l'élimination des matières résiduelles, la récupération et les matières organiques ainsi qu'au contrôle des installations septiques sur le territoire de la municipalité de Saint-Fulgence pour l'année 2025.**

6.1.2 Projet de règlement, adoption

C-2025-040

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT QUE le 28 mars 2011, le Gouvernement du Québec adoptait la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable par laquelle il requiert des municipalités qu'elles réalisent plusieurs actions en vue de réduire la consommation de l'eau potable et le taux de fuites du réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur la tarification relative à la fourniture d'eau numéro 2024-09 de Saint-Fulgence est entré en vigueur le 13 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la stratégie, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a exigé l'installation de compteur d'eau dans certains immeubles sélectionnés aléatoirement afin d'évaluer la consommation d'eau;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de programme de subventions pour des projets d'infrastructures d'aqueduc est reliée à l'atteinte des objectifs de réduction de la consommation d'eau potable énoncés dans la stratégie ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Fulgence, tenue le 3 février 2025;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ADOPTER le **projet de règlement d'amendement numéro 2025-01 modifiant le règlement numéro 2024-09** ayant pour objet d'imposer un mode de tarification relatif au réseau d'égout, à la fourniture d'eau, à la collecte et l'élimination des matières résiduelles, la récupération et les matières organiques ainsi qu'au contrôle des installations septiques sur le territoire de la municipalité de Saint-Fulgence pour l'année 2025, à savoir :

ARTICLE 1 AJOUT A L'ARTICLE 3. L'ALINEA C) CONCERNANT LA TARIFICATION POUR LES PROPRIETES DOTÉES DE COMPTEUR D'EAU

- L'article 3. du règlement numéro 2024-09 est modifié par l'ajout de l'alinéa c) qui se lira comme suit :

c) Les tarifs suivants sont imposés pour tout Établissement muni d'un Compteur d'eau:

1. 0,10 \$/m³ pour les premiers 250 m³ d'eau;
2. 0,25 \$/m³ pour plus de 250 m³ jusqu'à concurrence de 1000 m³;
3. 0,40 \$/ m³ pour plus de 1 000 m³.

Dans le cas d'un immeuble comportant plus d'un compteur, la tarification se calcule sur le total des consommations.

Malgré ce qui précède ces tarifs ne seront pas appliqués jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement de modification entrera en vigueur conformément à la Loi.

7.- APPROBATION DES COMPTES :-

C-2025-041

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

APPUYÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les comptes suivants soient approuvés et que le paiement en soit autorisé :

Achille Tremblay & Fils Ltée,	1 421.95 \$
Association des gestionnaires en sécurité incendie,	402.41 \$
Aubin Simon,	97.68 \$
Bélanger André,	97.68 \$
Bélanger Daniel,	97.45 \$
Blackburn & Blackburn Inc.,	94.61 \$
Brassard Buro Inc.,	584.18 \$
Cain, Lamarre, Casgrain, Wells,	126.69 \$
Le Cybernaute,	246.40 \$
Dévicom,	1 555.62 \$
Dircom Inc.,	36.79 \$
Les Entreprises Danis Maltais,	2 289.92 \$
Entreprise Cyrille Tremblay,	1 897.07 \$
Eurofins Environex,	451.85 \$
Fédération Québécoise des municipalités,	167.33 \$
Ferme Terra,	367.92 \$
Ferme de l'Anse au Foin Inc.,	1 011.76 \$
Fonds de l'information foncière sur le territoire,	30.00 \$
Gagnon Louise,	97.68 \$
Gagnon Philippe,	97.44 \$
Graphica Impression Inc.,	625.18 \$
Groupe Conseil Novo SST,	3 249.74 \$
Laberge, Guérin & Ass.,	3 449.25 \$
Larouche Fabienne,	97.67 \$
Larouche Johanne,	94.70 \$
LCR Vêtements et chaussures Inc.,	188.82 \$

L'Imprimeur Inc.,	312.73 \$
Mines Seleine,	1 757.52 \$
MRC du Fjord-du-Saguenay,	60 208.00 \$
Nord-Flo,	1 304.32 \$
PCA Saguenay,	2 012.06 \$
Prévimed Inc.,	240.00 \$
Les Produits sanitaires Lépine,	185.88 \$
Remorquage S.O.S. Saguenay Inc.,	429.09 \$
Super Sagamie Plus,	503.23 \$
Sanidro Inc.,	1 389.22 \$
Solugaz Propane,	1 125.13 \$
Tremblay Jimmy,	97.68 \$
Ville de Saint-Honoré,	7 740.00 \$

FACTURES DÉJÀ PAYÉES

Bell Mobilité (16-01-2025),	1 267.60 \$
Bouchard Pierre-Luc (21-01-2025),	1 700.00 \$
Bell Canada (22-01-2025),	606.70 \$
Société canadienne des postes (23-01-2025),	1 425.69 \$
Bell Canada (24-01-2025),	312.19 \$
Société canadienne des postes)24-01-2025),	1 020.41 \$

8.- COMPTE RENDU DES COMITÉS :-

Après un tour de table, **les conseillers** n'ont rien à mentionner sur leur comité respectif.

Monsieur le maire informe de gros changements concernant la collecte des matières résiduelles (bac vert). C'est qu'à partir du 10 mars prochain, un seul bac sera collecté.

Aussi, à partir du mois d'octobre prochain, la cueillette des matières organiques (bac brun) se fera une fois par mois.

Pour la pêche blanche, l'activité aura lieu si la température le permet.

Concernant les pannes d'électricité fréquentes, un entretien téléphonique a eu lieu avec des représentants d'Hydro-Québec. Une résolution adoptée tout à l'heure sera transmise avec les commentaires recueillis sur la page Facebook de la municipalité et Spotted Saint-Fulgence. Une rencontre au lieu prochainement avec ces intervenants afin de nous donner des explications concernant ces pannes qui se produisent autant aux lacs Laurent, Harvey, rangs Saint-Joseph, Sainte-Marie et Saint-Louis. Possiblement que le mois prochain, nous serons en mesure de vous faire un compte-rendu de cette rencontre.

9.- VARIA :-

9.1 Politique de numéro d'ordre, autorisation

C-2025-042

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a le souci d'une saine gestion;

CONSIDÉRANT QUE, pour un contrôle, la Municipalité implante l'utilisation de numéro d'ordre avant tout achat, et ce, dans chaque département;

CONSIDÉRANT QUE, sur chaque numéro d'ordre, il devra y apparaître les items autorisés;

CONSIDÉRANT QUE ces numéros d'ordre devront être délivrés par le directeur général et/ou le responsable de chaque département;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Saint-Fulgence autorise la politique de numéro d'ordre;

QUE toutes les dépenses n'ayant pas obtenu de numéro d'ordre devront avoir l'approbation du Conseil municipal, par résolution :

ET QUE cette résolution soit transmise au responsable de chaque département et aux principaux fournisseurs.

10.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC :-

Monsieur Charles Larouche, 4 rue Larouche :

- Concernant l'eau potable, il dit que c'est une question de compromis, comme arroser l'asphalte avec de l'eau potable au lieu de celle qui vient du ciel, il faut dire à la population que ce n'est pas gratis et qu'il faut juste balancer. Il demande si la Municipalité en a informé la population qu'il faut faire attention à l'eau potable.

Monsieur Jimmy Tremblay répond que c'est toujours dans la stratégie d'économie d'eau potable d'informer la population ainsi que dans les écoles. Précédemment, il y a eu des pommes de douche disponibles à nos bureaux qui sont des produits économiseurs d'eau et d'énergie, offerts par Hydro-Québec afin de sensibiliser la population. Pour les arroseurs d'asphalte, il y a des mémos dans l'infolettre. Il ajoute qu'il faut continuer d'informer la population et que le Gouvernement encourage en ce sens. Il y a aussi les compteurs d'eau et tous ceux qui sont présentement installés dans les commerces et bientôt dans les résidences, les coûts sont assumés par la municipalité.

- Concernant la cueillette des matières résiduelles (bac vert), si sur une longue distance, il n'y a pas de bac, demande s'il y a une limite à ne pas franchir reliée au coût.

Monsieur le maire mentionne que la cueillette passe de deux semaines à trois semaines à compter du 10 mars. Il faut que nous comprenions qu'il y a un coût pour chaque service. Si on regarde la nouvelle politique de récupération, il y a beaucoup plus de matières que l'on peut mettre dans le bac bleu qu'avant. Il va avoir un équilibre à faire car dans les dépenses municipales, après le déneigement, c'est la cueillette des matières résiduelles. C'est la MRC qui a la responsabilité de la gestion à travers les contrats que l'on signe. Bref, il y a de la sensibilisation à faire.

Monsieur Jimmy Tremblay ajoute que pour les matières organiques (bac brun), il n'y a que très peu de coût. Le but est qu'il y ait moins de matières dans le bac vert et plus dans le bac brun. Il faut comprendre que le bac vert est celui qui coûte le plus cher à la population.

**11.- PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, LE LUNDI 3
MARS 2025, 19H30 :-**

Monsieur le maire informe que la prochaine séance ordinaire du Conseil aura lieu le lundi 3 mars 2025 à 19h30.

12.- LEVÉE DE LA SÉANCE :-

C-2025-043

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PROCÉDER à la levée de la séance à 20h08.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ :-

Je soussigné, Jimmy Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, certifie que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites par le conseil de la Municipalité de Saint-Fulgence.

Maire

Directeur général et greffier-trésorier

Je, Serge Lemyre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

JT/jl